

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 31 JANVIER 2011 A
20 H 15**

Ensuite de publication dans le Journal officiel No 2 du 12 janvier 2011, de convocation part tous ménages et par affichage public, une assemblée communale a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

**Electrices et électeurs inscrits : 426
Electeurs et électeurs présents : 35**

**Président : M. Francis Meyrat
Secrétaire : Mme Solange Pheulpin
Scrutateurs : MM. Marc de Gasparo et Michael Connole**

En préambule le président tient encore à souhaiter à chacun une bonne année, santé et sérénité pour 2011.

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le président donne lecture de l'

ORDRE DU JOUR

01.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2010 publié sur le site de la commune www.rossemaison.ch

02.-Discuter er voter le budget 2011, la quotité d'impôt et les taxes communales.

03.- Divers

L'ordre du jour est accepté et le président poursuit :

01.- Procès-verbal de la dernière assemblée.- Aucune remarque n'est parvenue et il est accepté à l'unanimité par un levé de mains avec remerciements à la secrétaire.

02.-Discuter et voter le budget 2011, la quotité d'impôt et les taxes communales.- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité. La parole est donnée à Marjorie Connole qui présente un rapport du Conseil communal examinant les comptes de 2009 ainsi que le budget 2010 pour établir le budget 2011 au plus près des résultats escomptés. Mme Solange Pheulpin, caissière communale, a apporté tous les éclaircissements et informations demandés.

Le compte de fonctionnement bouclera avec un résultat négatif, soit un excédent de charges de Fr. 13'221.--, pour un total de charges de Fr. 1'941'394.--.

Mme Connole effectue sa présentation au moyen d'une projection murale de tous les postes figurant au budget. Elle précise que les montants prévus tiennent compte de la quotité proposée sur la convocation à l'assemblée communale, soit un nouveau taux d'impôts à 2,1. Les taxes, quant à elles, restent inchangées :

Taxe immobilière : 1/‰
Taxe des chiens : Fr. 50.—
Service des eaux
Taxe de base par habitation Fr. 100.—
Consommation eau potable Fr. 2,10 m³
Eaux usées Fr. -80 m³
Forfait pour nouvelles constructions Fr. 200.—
Taxe des ordures ménagères
Par ménage Fr. 40.—
Par personne physique Fr. 30.—(18 ans dans l'année)
Personnes morales
Fr. 90.— bureaux et divers
Fr. 140.—artisans, restaurants, magasins, entrepreneurs, carrosserie, agriculteurs, machines agricoles
Fr. 230.—autres

Plus taxe au sac : 17 litres, 35 litres, 60 litres, 110 litres
50 sacs de 35 litres par an pour enfants jusqu'à 3 ans : gratuits
Allocations de naissance Fr. 500.—par nouveau-nés.
Traitement des membres des autorités communales et du personnel communal selon la liste des traitements.

Après la présentation du budget, l'assemblée a tout loisir de poser les questions nécessaires et les détails des écritures des différents postes sont fournis par la caissière.

Comme l'année passée, le conseil communal a pris la décision de vous proposer une augmentation de la quotité d'impôt pour les raisons principales suivantes :

- forte pression du Service des communes
- notre budget devient de plus en plus déficitaire depuis trois ans
- nous proposons un budget déficitaire de quelques Fr. 13'221.--, alors que celui-ci le serait d'environ Fr. 100'000.—de plus, soit un total d'environ Fr. 133'221.—si la quotité restait inchangée.
- l'ajustement est donc nécessaire et justifié
- une facture de plus de Fr. 120'000.—n'a pas encore pu être payée sur 2010 pour le service de l'Action sociale par manque de trésorerie
- les investissements de la commune nécessitent des paiements d'intérêts et amortissements qui sont beaucoup plus attractifs sur la base de finances plus saines. Les banques produisent un « rating » pour chaque commune par rapport aux comptes de celle-ci.
- Avec une quotité à 2,1, la commune de Rossemaison se situera toujours bien dans la moyenne par rapport aux autres communes du district, et du Canton.

La projection se poursuit en donnant les totaux des différents postes ainsi que quelques explications.

Le président remercie Marjorie Connole et donne la parole aux personnes qui le souhaitent.

- M. Marc de Gasparo demande ce qu'il reste de l'autonomie communale puisque le 80% est dicté par le Canton.

M. Matteo Creti souligne que c'est un frein à l'investissement mais pour ce qui est engagé nous devons assumer.

- M. Pierre Christe demande si la facturation des intérêts sur les impôts non payés se fait. Il relève qu'il y a bien des nouvelles constructions au village et il se demande si ces nouveaux arrivants seront de bons contribuables.

M. Creti répond par l'affirmative concernant les intérêts facturés. Il rappelle que la commune est une autorité administrative et non fiscale. Nous n'avons aucun moyen d'intervenir même de manière élégante.

- M. François Steulet demande si nous avons des idées pour développer et amener des impôts dans la commune.

M. Creti relève que mis à part les terrains à bâtir il n'y a pas grande marge de manœuvre pour diminuer les coûts. Une collaboration avec d'autres communes se profile.

Pour les nouvelles constructions, les enfants assurent le maintien de l'école mais il n'y a pas forcément de revenus fiscaux supplémentaires.

- Monsieur Patrice Fehlmann demande si nous n'avons pas de prévision sur les nouveaux arrivants.

- M. Pascal Turberg prend la parole et tient à relever qu'en 2005, les charges de la santé ont été transférées de la commune au Canton et la quotité a passé de 2,5 à 1,9 et aujourd'hui nous en subissons les conséquences. On voit très bien la chute des rentrées fiscales et en acceptant d'avoir une quotité à 2,1 on va favoriser la mise à niveau de la situation pour pouvoir ensuite descendre cette quotité à 1,9 pourquoi pas ?

- M. de Gasparo s'étonne de la disparition du centre culturel qui est actif depuis 1989 et dont les produits ne sont pas négligeables.

M. Creti précise que nous avons dans l'idée que cette commission devienne autonome, et gère ses recettes, les locaux sont mis à disposition par la Bourgeoisie.

M. Francis Meyrat, membre de la commission tient à relever qu'une discussion sera ouverte avec les autorités communales et nous attendons le déroulement de cette séance.

- M. Dominique Queloz demande si nous ne pouvons pas obtenir différentes mesures pour les rentrées fiscales afin de savoir si cela se résorbe.

M. Creti rappelle que seule la préposée du registre des impôts a accès à toutes ces données, néanmoins nous savons qu'en octobre 2010 il y avait 26 cas d'arrérages dont 3 sont réglés, 5 sont en taxation provisoire, 13 en saisie de salaire, 4 sont irrécupérables et 1 est en procédure de poursuite.

La secrétaire passe en revue le budget de la Bourgeoisie qui boucle avec un excédent de produits de Fr. 59'680.--.

- M. Dominique Queloz propose de monter cette quotité par pallier et propose de ne pas passer de 1.95 à 2.1 mais à 2,0.

- M. Pierre Christe soutient la proposition de M. Queloz, car le calcul du fonds de péréquation donné par Marjorie Connole est tout à fait marginal et n'est pas un motif pour augmenter la quotité.

- M. François Steulet demande quels sont les critères du fonds de péréquation, M. Creti explique qu'il s'agit du calcul du revenu fiscal harmonisé (équivalent au rendement net des recettes fiscales ordinaires) divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité moyenne pondérée de l'ensemble des communes.

Il est répondu à M. Christian Schaller que les quotités de Courtételle et Châtillon sont à 1,85 Delémont 1,95 et Courroux va également augmenter sa quotité.

- M. Dominique Queloz maintient sa première proposition à 2,0 et en fait une deuxième à 2,05.

Le président passe au vote ces deux propositions 2, 0 et 2,05.

- Mme Myriam Cuttat se renseigne pour savoir si la proposition du Conseil communal n'entre plus en ligne de compte. Le président précise que l'on doit voter les propositions et celle qui l'emportera sera mise au vote contre celle du Conseil communal.

- M. Gérald Crétin demande ce que représente 1/10 et M. Creti de répondre que cela correspond à Fr. 50'000.—environ.

Le président demande si quelqu'un demande le vote à bulletin secret, ce qui n'est pas le cas.

Il passe au vote la proposition à 2,0 qui remporte 11 voix et la proposition 2,05 qui remporte 24 voix.

Le président passe donc au vote la proposition à 2,05 contre celle du Conseil communal à 2,1.

La quotité à 2,1 obtient 21 voix et la quotité proposée par M. Queloz à 2,05 a obtenu 13 voix.

Le président dit que la quotité à 2,1 est donc acceptée.

03.- Divers.- M. Marc de Gasparo demande des informations au sujet de l'agglomération.

Marjorie Connole répond qu'en tant que représentante de la commune et membre du comité opérationnel précise que l'agglomération ne remet pas en question l'indépendance de la commune. 11 communes sont concernées incluant Vellerat. M. le maire fait partie de la direction politique.

Le dossier en discussion est de prévoir, penser à une agglomération de 35'000 habitants en 2035, ceci comprend également les routes, les transports publics entre autre.

M. de Gasparo dit que l'on discute de fusion dans le Val Terbi, qu'en est-il ?

M. Creti tient à préciser que nous allons d'abord vers la création d'un syndicat d'agglomération. Une assemblée d'information est prévue le 2 mai prochain à Rossemaison sous la houlette de M. Henri Erard et nous voterons le 15 mai prochain.

M. Alain Neukomm revient sur les problèmes des déchets encombrants et des horaires de la place de compostage qui ne correspondent pas aux besoins. La proposition d'aller chercher la clé chez le responsable ceci ne marche pas.

Il demande aux autorités s'il ne serait pas possible de demander l'accord à la ville de Delémont pour utiliser leur dépôt.

M. Creti dit que nous avons déjà fait une approche avec Delémont, ceci n'avait pas abouti nous pouvons à nouveau essayer. A savoir que nous attendons de connaître le projet du SEOD .

M. Dominique Queloz propose de mettre un nouvel horaire à l'essai. Il relève que derrière l'école sans barrière et sans responsable la situation se dégrade.

M. Michel Buchwalder fait vidanger par période mais les bennes ne sont plus adaptées, mais conviennent pour la place mise à disposition.

M. Dominique Queloz s'interroge pour savoir si nous pouvons nous raccorder au « casa trio » de Swisscom.

M. Creti tient à préciser que nous nous sommes renseignés et il faut attendre quatre mois pour avoir une proposition, nous avons pris la décision de faire un sondage prochainement par avis à la population pour que les personnes intéressées à se raccorder s'annoncent.

M. François Steulet parle de la ligne avec fibre optique qui passe dans le village. Celle-ci est affectée à une nature d'ordre de sécurité générale selon M. Creti, mais les négociations peuvent se poursuivre.

M. Roland Rebetez parle d'un opérateur téléphonique qui peut être beaucoup plus performant que Swisscom.

M. Creti retient les différentes propositions et nous pourrions nous rapprocher de Cablecom et EBL plus performant que Swisscom.

M. Dominique Queloz souhaite connaître la participation communale pour les écoles privées. La secrétaire mentionne que nous versons le montant correspond au 2/3 du versement que nous faisons au Collège soit environ Fr. 1700.—sur 2500.--.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée, il est 21 h 45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :
Francis Meyrat

La secrétaire :
Solange Pheulpin